



BULLETIN D'INFORMATION

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 : JANVIER 2017

Sommaire

- 1 - Editorial
- 2 - Respect mutuel
- 3 - Bulletin d'adhésion
- 4 - Agenda associatif

MERCI

à l'ACSE

à la Caisse des Ecoles

à la CPAM

à la VILLE DE NICE

au CONSEIL GENERAL

à la C.A.F.

à l'A.R.S.

à la D.R. Jeunesse Sports

à l'Association Un Autre
Regard

**pour leur aide et leur
confiance.**

EDITORIAL

Chers amis de l'APED, tous nos vœux vous accompagnent.
Que chaque besoin de parler trouve une oreille attentive.
Que chaque moment de solitude soit comblé.
Que chaque désespoir aperçoive une étoile.
Qu'il y ait assez de toits et assez de pain pour tous.
Que chaque enfant ait droit à l'avenir de son choix.
Chers amis de l'APED, faisons de 2017
une année toujours plus solidaire,
alors, oui, **BONNE ANNÉE !**

Daniel ODDO
Président

Siège : 31, av. Maréchal Lyautey
06000 NICE

Tél. 04 93 62 00 27 - Fax 04 93 62 07 02

Courriel : apednice@yahoo.fr

Site Internet : <http://aped06.com>

Permanence : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h,
Samedi sur rendez-vous.

Respect Mutuel

Dans la période de fin d'année toute tournée vers les enfants, l'Assemblée Nationale leur a fait un beau cadeau : le droit absolu à leur intégrité physique et psychologique, même en famille. Le jeudi 22 décembre 2016, par le vote de l'article 68 de la loi "Égalité et Citoyenneté", le Code civil précise désormais que l'exercice de l'autorité parentale exclut : "***tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles.***"

Une vérité bonne à dire

Cela peut paraître évident que l'autorité parentale n'autorise pas la violence des parents sur les enfants, pourtant les "*violences éducatives ordinaires*" sont nombreuses, parfois invisibles, voire involontaires, mais néanmoins cruelles, blessantes et lourdes de conséquences.

On pense d'abord évidemment à la violence physique : gifler, fesser, pincer, tirer les oreilles ou les cheveux, donner des coups de pied, secouer, saisir brutalement, bousculer, pousser, contraindre à une position inconfortable, priver de nourriture... Et il arrive hélas! qu'une fois la violence amorcée, elle aille très, trop, loin...

Mais il y a aussi des mots qui font très mal, injures, cris affolants, moqueries décourageantes, mensonges... ces violences verbales s'accompagnent souvent de la violence psychologique qui menace, culpabilise, rejette, exerce un chantage affectif, etc.

Des idées fausses

Les idées fausses par rapport aux châtiments corporels sont nombreuses, bien enracinées et elles ont amené bien des ricanements à l'annonce de cette législation, tant est vivace l'idée qu'un enfant n'est pas tout à fait encore un humain, qu'il est imparfait (les adultes étant parfaits en principe!), et qu'il faut "le corriger". Alors, on pense, à tort, que ces pratiques violentes auraient des vertus de redressement, qu'elles apprendraient que la vie est ainsi faite, ou qu'elles coupent court à un mauvais comportement, etc.

Qui a été victime, enfant, de cette dureté, tend à la reproduire, avec tout ce que cela peut stimuler dans l'inconscient, comme sentiments qui n'ont rien à voir avec une bonne éducation. Certains aussi agissent ainsi par une méconnaissance des vrais besoins de l'enfant, des étapes de sa croissance, de ses réelles capacités de comprendre et de refouler, etc.

Ces idées fausses ont amené le législateur à préciser dans un amendement qu'est également interdit "*le recours au droit de correction envers les enfants, qui est une notion jurisprudentielle utilisée pour ôter ou diminuer la responsabilité d'un adulte [...] qui commet des violences ou a recours à des punitions corporelles à l'endroit d'un enfant [...]*". Comme si on avait le droit de faire ce qu'on veut avec "sa" fille ou "son" fils...

Méfais et bienfaits

Nous savons aujourd'hui que chaque violence subie par un enfant a des conséquences néfastes sur son développement et sa santé physique et psychologique. Son estime de soi se dégrade, il est sujet à des troubles alimentaires, à des comportements violents, parfois à des addictions, voire à la dépression... En refusant systématiquement toute "violence éducative ordinaire", on chasse l'idée qu'il est autorisé de s'en prendre à plus faible que soi et d'utiliser la violence pour résoudre les conflits, puis que les adultes et les parents le font! Dès lors, pourquoi ne pas faire de même dans la cour de récréation, à la sortie de l'école, dans la rue, au stade, sur Internet, etc. La *loi du plus fort* que dénonce si bien La Fontaine s'installe dans l'esprit de l'enfant comme une norme acceptable, ou pire, généralisable !

Dans les pays qui ont adopté cette législation, on constate progressivement la diminution des actes de violence ordinaire et des cas de maltraitance. Adopter ces dispositions provoque des campagnes d'information et de sensibilisation de l'ensemble de la société (enfants, parents, professionnels de l'enfance et de la santé...) et entraîne des mesures d'aide et de soutien aux parents afin de privilégier un accompagnement respectueux des enfants.

L'objectif de la loi est une interdiction symbolique, pour favoriser une prise de conscience et changer l'attitude des adultes envers les enfants. Au-delà de l'abolition de toute forme de violence envers les enfants, c'est le regard porté sur eux par les adultes qui doit changer pour permettre des relations plus apaisées, plus démocratiques aussi, dans l'environnement familial et, au-delà, dans toute la société. Cet article a été rédigé à partir de documents publiés par OVEO, l'Observatoire de la violence éducative ordinaire : www.oveo.org, qui signale aussi les différents organismes et associations engagés dans ces domaines.

Michel SEYRAT
Vice-Président

APED 06 Formulaire d'adhésion 2017

Plus nous serons nombreux, plus nous serons représentatifs et écoutés.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél : Portable :

Mail :

Nom, Prénom de (des) l'enfant (s) «dys» :

Nom, adresse de l'établissement fréquenté :

..... Classe fréquentée :

Cotisation 2016 : 25, 35, 40 euros ou plus selon vos possibilités. Il vous sera délivré un reçu fiscal.

Chèque à libeller à l'ordre de l'APED 06 et à retourner à l'APED : 31 avenue Maréchal Lyautey 06000 NICE.

**TOUTE L'EQUIPE DE L'APED 06
VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017**



AGENDA ASSOCIATIF

Activités d'Octobre :

- Le 01/10 : Aide au montage d'un dossier pour la MDPH.
- Le 03/10: Accompagnement d'une famille au Collège St Exupéry à St Laurent du Var.
- Le 08/10: Participation de l'APED au Forum de la Petite Enfance à Saint Raphaël.
- Le 14/10 : Participation à une réunion de l'équipe de suivi d'un enfant au Collège Saint-Exupéry.
- Le 15/10 : Animation d'un groupe de paroles pour les parents sur le thème :
" Comment gérer un enfant dys"
- Le 17/10 : Réception d'une famille à l'Association par la coordinatrice du PRE.
- Le 21/10: Participation à une réunion du Comité d'Entente Départemental Handicap 06 chez les PEP 06.

Au cours du mois d'octobre nous avons reçu 41 familles à l'Association.

Activités de Novembre :

- Le 07/11 : Participation à une réunion de la Commission Départementale d'Orientation au Collège Henri Fabre.
- Le 08/11 : Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH.
- Le 15/11 : Participation à une réunion de travail de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées à la MDPH. Accompagnement d'une famille à l'école de Colomars.
- Le 18/11 : Accompagnement d'une famille au Collège St. Exupéry à St Laurent du Var.
- Le 19/11 : Animation d'une réunion parents au siège par Jérôme BIANCHI, neuropsychologue, sur le thème : "Pour mieux gérer les Troubles de l'Attention avec ou sans hyperactivité pour aider les parents, les enseignants et les enfants "
- Le 21/11 : Réception de deux familles pour aide au montage du dossier MDPH. Réception de d'une famille pour aide au montage d'un dossier PAP.
- Le 23/11 : Accompagnement de cinq familles à l'Anniversaire de FRANKIE à Monaco.
- Le 24/11 : Accompagnement d'une famille au Collège Henri Fabre pour la mise en place d'un PAP.
- Le 25/11 : Entretien à l'Association avec M.MARECHAL, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la Scolarisation des enfants handicapés.
- Le 28/11 : Réception de trois familles pour aide au montage du dossier MDPH.

En novembre, nous avons reçu 44 familles à l'Association.

Activités de décembre :

- Le 9/12 : Formation sur les troubles des apprentissages pour les professeurs du Collège des Baous de St Jeannet.
- Le 12/12 : Accompagnement d'une famille à l'IDRAC à Mougins.
- Le 16/12 : Formation sur les troubles des apprentissages pour les professeurs du Collège Les Campellières à Mougins.
Formation sur les troubles des apprentissages pour les professeurs du Collège St Exupéry à St Laurent du Var.
- Le 17/12 : Accompagnement de 15 familles au Noël des Enfants de FRANKIE au Sporting Club de Monté-Carlo.
- Le 22/12 : Entrevue avec le Principal du Collège Avicenne de Nice l'Ariane en vue de l'organisation d'une réunion professeurs pour 2017.
Rencontre à l'Association avec une famille dans le cadre du PRE.

En décembre, nous avons reçu 31 familles à l'Association.

Anniversaire de Frankie Novembre 2016



